

Macron, de mal en pis

Nouvelle année, nouveau gouvernement, nouveau discours présidentiel. Nouvelle orientation politique ? Hélas non. La barre encore plus à droite ! Alors que le pouvoir d'achat, la protection sociale et la santé, le changement climatique, les services publics sont les préoccupations premières dans le pays, le Gouvernement prévoit jusqu'à 16 milliards d'économies de dépense publique. Pas de moyens supplémentaires pour la Fonction publique mais une future réforme dont le cœur sera la rémunération au mérite. Le Gouvernement entend lutter contre le chômage avec pour leitmotiv la suppression de normes. Les règles d'indemnisation devraient être encore plus restrictives. Ne s'agit-il pas d'obliger les chômeurs à accepter n'importe quel emploi ?

La Loi de Finances pour la Sécurité Sociale impose des coupes claires (3,5 milliards d'euros) à notre système de santé. En matière d'autonomie, le manque d'ambition conduit à différer de trois ans la création, déjà insuffisante, de 50 000 emplois en établissement et de 25 000 en soins infirmiers à domicile.

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire consacre la rupture des solidarités entre actif·ves et retraité·es notamment en excluant les retraité·es de la participation de l'employeur et en segmentant les risques santé et prévoyance. Conséquence : on devra payer pour ce que l'on coûte, les retraité·es devront choisir en fonction de leurs moyens et nombre d'entre eux-elles paupérisé·es, seront amené·es à renoncer à des soins.

Le mépris a atteint son summum dans l'Éducation Nationale avec le comportement de sa ministre et ses propos sur l'école publique. Les mensonges répétés, la découverte jour après jour de nouvelles impostures provoquent la colère des personnels. Cette affaire a le mérite de mettre en lumière le scandale de l'existence d'une école privée réservée à certains, qui profite de l'argent public au détriment de l'école publique qui, elle, accueille sans distinction tous les élèves. Scandale aussi d'une école du séparatisme social et scolaire qui s'affranchit de ses obligations.

Les guerres (Ukraine, Palestine...) illustrent l'abandon de solutions politiques conformes aux droits des peuples et de toute volonté d'établir un monde de paix et de coopération.

Partout dans le monde, on assiste à la montée de l'extrême droite. En France, elle est désormais légitimée, en particulier par des décisions et initiatives du pouvoir ou de la majorité parlementaire. La « loi immigration » est le symbole de ces compromissions en actant l'entrée du concept de préférence nationale dans la loi.

Dans ce paysage délétère, le rôle des organisations syndicales est central pour construire des mobilisations qui donnent des perspectives de progrès social pour tous et toutes. **Avec le groupe des 9**, le SNES-FSU continuera à porter les revendications des retraité·es pour les pensions et la défense des services publics, du système de santé et de la protection sociale. Il appelle à **manifeste le 1^{er} février avec les actif·ves** pour les salaires et les conditions de travail et contre le projet macroniste d'une école conservatrice et inégalitaire.

À l'occasion du **congrès académique** qui aura lieu fin février, tous les adhérents à jour de leur cotisation sont appelés à voter, à amender les textes préparatoires. Votez et n'hésitez pas apporter votre contribution pour faire vivre notre syndicat.

Et pour se retrouver et échanger dans un autre cadre, la section académique vous propose une **visite au Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne** en avril

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel
co-secrétaires académiques des retraité·es
du SNES-FSU Versailles, le 24 janvier 2024*

p.1 : Edito
p.2 : Institution Stanislas
p.3 : Dégradation du système de santé
p.4 : Action des retraités
p.5 : Le congrès académique
p.6 : Visite au MACVAL

Sommaire

J'ai lu le rapport d'inspection sur l'institution « Stanislas » publié par Médiapart. Je n'aborderai ici que la question des moyens d'enseignement qui semblent bien supérieurs à ceux des établissements publics fréquentés par les enfants du peuple, et par le détournement de la réforme Blanquer du lycée.

Des moyens extraordinaires

Visiblement pour les enfants de la haute bourgeoisie rien n'est trop beau. Dans le collège de l'institution, en troisième les élèves ont par semaine, 6 heures en plus de l'horaire officiel. Dans le même temps, dans les collèges publics, le maintien des langues de l'antiquité comme option est un combat récurrent, la baisse des horaires d'enseignement est continue depuis des années, certains enseignements obligatoires ne sont même parfois pas dispensés faute d'enseignant.

Au lycée, les élèves de cet établissement bénéficient de 6,5h en plus de l'horaire officiel. Avec de tels moyens, même sans choisir ni sélectionner les élèves, les lycées publics de banlieue, où j'ai enseigné, pourraient rivaliser pour la réussite des élèves !

Il reste à se demander d'où viennent ces moyens. Un article du Monde de janvier 2023 avait montré que les lycées privés parisiens ont des moyens d'enseignement bien supérieurs à ceux des lycées publics de la capitale, alors que c'est l'État qui paie les enseignants du privé sous contrat. Selon les autrices de l'article, les moyens d'enseignement pour les établissements privés catholiques, au lieu d'être répartis par le rectorat selon les règles appliquées au public, le sont selon les règles fixées par l'OGEC Paris (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique). Rappelons que chaque établissement privé a un contrat d'association avec l'État. Le Rectorat devrait donc attribuer les moyens à chaque établissement, selon les mêmes règles que celles appliquées aux établissements publics, et non celles décidées par une structure que la République n'a aucune raison de reconnaître.

Des réformes, mais pour l'école du peuple

Au lycée Stanislas, selon l'Inspection, le libre choix des spécialités n'est pas appliqué. C'était pourtant l'argument phare de J.M. Blanquer, ancien élève de « Stan », pour vanter sa réforme. Comme par hasard les regroupements de spécialités, ouvrant le plus largement les possibilités d'accès aux formations avec Parcoursup, sont les seuls proposés. Le SNES-FSU avait alerté des effets de la réforme sur la reproduction sociale et genrée de l'orientation, ce que confirme bien la stratégie de « Stan ». Déjà la réforme du collège initiée par N. Vallaud Belkacem en 2015 avait été

ignorée en grande partie par l'enseignement privé.

La bonne bourgeoisie considère que pour ses enfants, les réformes sont mal venues, démontrant ainsi à l'insu de son plein gré qu'elles appauvrissent l'école publique qui est l'école de tous, et la qualité des formations qui y sont dispensées.

Fonds publics à l'école publique !

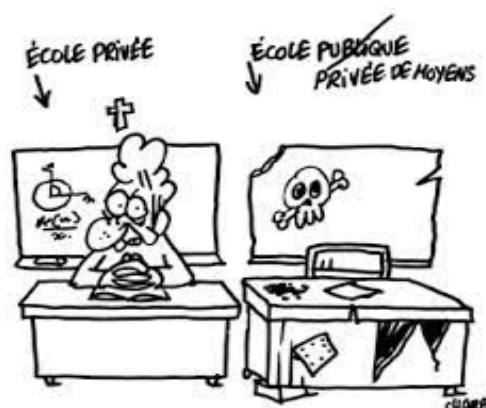
Les familles bien aisées¹, mettent leurs enfants dans des écoles privées pour son entre soi, mais aussi parce que les suppressions d'heures de cours et autres mesures impliquant une baisse de la qualité de l'enseignement induites par les réformes libérales ne s'y appliquent pas. Qui plus est, elles bénéficient des fonds publics (73% du financement du privé sous contrat est public) pour s'affranchir des règles du service public.

Le minimum est d'exiger dans un premier temps que les moyens d'enseignement provenant de l'État soient attribués par la puissance publique, selon les mêmes critères que pour le public, et que les rectorats jouent leur rôle en assurant un contrôle du fonctionnement de ces établissements sous tous leurs aspects (éducatif, pédagogique, financier ...).

Mais on connaît la capacité de lobbying de l'enseignement catholique et les soutiens qu'il a au plus haut sommet de l'État. Il y a donc urgence à mobiliser pour en revenir au principe « fonds publics à l'école publique » qui a prévalu jusqu'à la loi Debré en 1959.

Contribution de Michel GALIN, retraité SNES 91, ancien secrétaire régional de la FSU Ile de France.

¹Voir les études sur IPS et article <https://blogs.mediapart.fr/michelg>



La dégradation du système de santé publique

Intervention de Christophe Prudhomme le 10 janvier 2024

L'œil vif, la parole claire, chaleureux, Christophe Prudhomme, médecin urgentiste au SAMU 93, cégétiste, invité à l'AG des retraités.esi, porte sur la dégradation de notre système de santé un diagnostic sûr.

Le « système de santé est une question politique », déclare-t-il. Dès la création de la Sécurité Sociale, son principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » a été combattu par les libéraux pour qui toutes les activités rentables sont à privatiser comme aux Etats-Unis. Et le gâteau est de taille : la protection sociale c'est 1/3 du PIB, plus que le budget de l'État. La dérive « à l'américaine » remonte aux années 1980 avec Thatcher au Royaume Uni, Reagan aux Etats-Unis et, chez nous, Delors. Puis, 1995, c'est la réforme Juppé : les directions du ministère de la santé sont remplacées par des agences avec un personnel de droit privé. On brandit l'épouvantail du « trou de la sécu ». « Mais le vrai problème c'est le sous-financement », déclare Christophe Prudhomme.

Il ne se contente pas d'un constat, il propose des remèdes assortis d'une mise en garde : ne pas compter sur le soutien des médecins, qu'il juge corporatistes, individualistes et préoccupés surtout d'améliorer leurs conditions de travail. En outre, la société a évolué. Les jeunes médecins refusent les 60-70 heures par semaine de naguère d'autant plus que la profession s'est féminisée. Il faut donc deux médecins aujourd'hui pour remplacer un médecin des années 1980. Les besoins médicaux aussi ont changé. Au schéma du XXème siècle (maladie aiguë-prescription-guérison) s'est substituée une médecine confrontée à des maladies chroniques et des polyopathologies.

On doit donc se demander de quels personnels on a besoin et comment les former.

Christophe Prudhomme préconise de transformer les facs de médecine en universités de santé où les différentes catégories de soignants auraient des cours communs, en particulier de sciences humaines, de s'assurer des capacités de communication des futurs médecins et de la dextérité des aspirants chirurgiens, de rétablir les concours d'écoles d'infirmières et de créer des contrats d'études permettant une planification.

Tous les pays riches sont confrontés à des difficultés de recrutement et aux déserts médicaux. Issus en majorité des CSP+ les jeunes médecins souhaitent s'installer là où ils ont toujours vécu : en ville. D'où la

nécessité de supprimer la liberté d'installation et d'ouvrir les études de médecine à des catégories plus modestes.

Ensuite, où exercer ? Dans des centres de santé (à ne pas confondre avec les maisons médicales) où s'épaulent plusieurs catégories de soignants, salariés, en liaison avec l'hôpital, qu'on doit pouvoir atteindre en 30 minutes maximum. Au demeurant, beaucoup de jeunes médecins sont favorables à une activité salariée qui les décharge des démarches administratives et leur assure des horaires compatibles avec une vie de famille.

Et le financement ? La CGT préconise « la Sécurité Sociale intégrale, collecteur unique et payeur unique », gérée par les travailleurs, ce qui implique, ajoute Christophe Prudhomme, l'extinction de toutes les complémentaires et le rejet de la réforme de la PSC, cheval de Troie de la privatisation.

Problème : aucune force politique de gauche ne propose de programme pour la santé ! Mais Christophe Prudhomme reste optimiste, il pense possible d'obtenir des déblocages en cette période de crise.

Au total, un exposé revigorant.

Daniel TENAND, Secrétaire S1 retraités.es 78

[i](#) Assemblée générale annuelle des responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES-FSU



Christophe Prudhomme, Tours 10 janvier 2024

Les retraité·es dans l'action

Privilégié·es les retraité·es ?

Que n'a-t-on entendu au début du mouvement contre la réforme des retraites sur les privilèges et l'égoïsme des retraité·es peu soucieux du sort des jeunes générations ? La mobilisation, si elle n'a pas permis de contrer le projet, a eu plusieurs mérites, notamment celui de remettre les pendules à l'heure et convaincre l'opinion que cette réforme injuste l'était pour tout le monde. Las, les vieilles recettes de la division ont la peau dure et depuis l'annonce de la revalorisation de 5,3 % des pensions au 1^{er} janvier 2024, les économistes libéraux se déchaînent, prônant la désindexation des retraites « *pour donner la priorité à la jeunesse, aux salaires et à la valeur travail...* »...

Cette revalorisation de 5,3% reste très en deçà de ce qui aurait été nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 2017, après des années de désindexation voire de gel des pensions. Le gouvernement s'en tient cette fois à la stricte application de la loi. Alors que les retraité·es subissent plus particulièrement la hausse des cotisations des complémentaires santé, estimée en moyenne à 10 % et qui s'élèvent jusqu'à 20 et 30 % pour les retraité·es, la réforme de la PSC va contribuer à dégrader cette couverture des complémentaires pour les retraité·es.

Interpellation des parlementaires

Cette revalorisation est cependant à mettre au crédit des actions opiniâtres menées dans le cadre unitaire du G9 qui fête ses 10 ans d'existence.

L'action avec le G9 va donc se poursuivre en particulier sur cette question par une interpellation des groupes parlementaires, relayée dans chaque département. Cette interpellation met aussi le phare sur l'accès aux soins de plus en plus difficile notamment pour les retraité·es, face à la situation dégradée de notre système de santé, sur la crise démocratique que connaît notre pays, sur le sujet de

la loi « Bien vieillir » sur l'autonomie sans cesse annoncée, sans cesse repoussée. La proposition présentée par la ministre des Solidarités de l'époque, Aurore Bergé, loin de répondre aux enjeux comporte cependant l'engagement « *d'une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge avant le 31 décembre 2024* ». Le G9 veillera à ce que « *cet engagement, soit appliqué, en particulier en termes de recrutement en nombre suffisant de personnels qualifiés ...* ».

Texte complet site SNES-FSU

<https://retraites.blog.snes.edu/actions-actualites/>

5 février, 8 mars, 26 mars ...

Le G9 a aussi décidé d'un calendrier d'actions pour faire entendre l'ensemble de ces revendications.

5 février : conférence de presse qui reprendra les éléments de l'interpellation et tiendra compte de la déclaration de politique générale du nouveau premier Ministre.

8 mars : cette journée pour l'égalité des femmes et des hommes sera l'occasion de répondre aux menaces de remise en cause de la réversion et aux régressions des conditions du départ à la retraite imposées par la loi. Il est décidé un colloque à Paris.

26 mars : **journée nationale d'action de mobilisation pour nos pensions, nos services publics, notre protection sociale retraité·es** avec manifestations décentralisées.

Les retraité·es continueront à se mobiliser dans les luttes intergénérationnelles pour la paix, l'École, la Fonction publique et contre la loi immigration. La question de la protection sociale, dans une période marquée par les nombreuses attaques contre la Sécurité sociale, nécessite un combat d'ampleur dans un cadre intersyndical fort. Le SNES-FSU rappellera ses mandats et les diffusera largement auprès de la Profession.

Fabienne Bellin, Anne-Marie Roussel

« L'œil vérité »

Une histoire de l'art contemporain en France, 1950-1990 et un peu au-delà

Le Musée d'art contemporain du Val-de-Marne, Place de la Libération, à Vitry-sur-Seine expose depuis fin juin dernier sa collection.

« Cette nouvelle exposition de la collection propose, selon une unité de temps et de lieu, une sorte d'histoire de l'art contemporain en France. Entre la première œuvre de ce parcours et la dernière, « L'œil vérité » éclaire la distinction entre art moderne et contemporain et ses ambivalences, [...] Cette nouvelle présentation est aussi le récit d'une distinction et d'une construction critique et historique. Il s'avère qu'en suivant les mouvements, cet accrochage relate les différents débats qui ont servi pour établir des signes distinctifs entre moderne et contemporain, certes ils sont contestables et parfois presque interchangeables, ils ont toutefois le mérite d'établir des repères. [...] « L'œil vérité » est aussi l'occasion de revoir ou de découvrir des œuvres de la collection qui, pour la plupart, n'avaient pas été montrées depuis l'ouverture du musée en 2005 ».



<https://www.macval.fr/L-oeil-verite-Le-musee-au-second-degre>

Voir aussi : l'US Mag n°835 du 14 octobre 2023, page 29, article de Philippe Laville.

Même si (ou surtout si) vous n'y connaissez rien en art contemporain, que pour vous la peinture s'arrête à Matisse et Picasso, la sculpture à Dubuffet (dont une œuvre magnifique trône devant le musée), n'ayez pas peur ! Cette exposition intelligente et la compétence du ou de la conférencier·e vous feront découvrir, à travers les œuvres de la collection, les différences entre art moderne et art contemporain et la richesse de la création contemporaine.

Nous vous proposons donc cette visite conférence et vous donnons ci dessous les modalités d'inscription

Lieu : Musée d'art contemporain du Val-de-Marne, Place de la Libération, VITRY/SEINE

Accès facile: <https://www.macval.fr/Comment-venir-au-musee>

Visite-conférence le vendredi 5 avril à 15h (rendez-vous sur place vers 14H30). Durée : 1heure.

Nombre maximum de participants : 30

Coût de la visite : 2,50 €. Le coût de la conférence est pris en charge par le SNES.

Inscrivez-vous rapidement, **par mail à l'adresse** : fabienne.bellin@snes.edu **ou en renvoyant le bulletin d'inscription** ci dessous. Les inscriptions seront closes dès que 30 personnes auront répondu favorablement.

Si vous souhaitez venir avec une autre personne, inscrivez-vous ensemble (mail ou bulletin) .

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante

Fabienne BELLIN, 13 rue du Général Pershing, esc D, 78000 Versailles

Ou par mail : fabienne.bellin@snes.edu

NOM..... **Prénom**.....

Nombre de personnes.....

Adresse.....

.....

.....

Téléphone.....

Mail.....

Le SNES-FSU tiendra son congrès national à la Rochelle 18 au 22 mars 2024.

Il sera précédé par la réunion de commissions puis du congrès académique.

Les textes préparatoires

Ils sont en ligne sur le site national du SNES -FSU :

<https://www.snes.edu/publications/congres-snes-fsu-2024-rapport-dactivite-et-rapport-financier/> et vous avez dû les recevoir avec les US du 20 janvier.

Les débats seront divisés en trois thèmes (contre 4 auparavant) :

Thème A : « Pour un second degré démocratisant et émancipateur » ;

Thème B : « Défendre le statut, c'est défendre les personnels et le service public »

Thème C : « Notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale ».

C'est dans le cadre de ces trois thèmes et des fiches qui les composent que nous sommes invité·e·s à débattre et à rédiger des propositions de textes qui serviront de cadre et de ligne directrice au SNES-FSU pour les trois ans à venir.

Les retraité·es peuvent bien sûr intervenir sur toutes les questions. Mais les thèmes B (Fiche 5 : retraites, fiches 8 à 11 sur justice sociale, protection sociale, santé, services publics) et C sur le syndicalisme concentreront sans doute une grande partie de leurs interventions.

Où et quand ?

Les commissions auront lieu [à la section académique à Arcueil](#) :

Lundi 5 février, de 14h30 à 17h30 (Thème B)

Mardi 6 février, de 10h00 à 17h30 (thème A le matin et thème C l'après-midi).

Le congrès académique se déroulera **les jeudi 29 février et vendredi 1^{er} mars 2024** au lycée Jean-Baptiste Corot de Savigny-sur-Orge.

Pour qui ? Et comment ?

Chaque syndiqué·e peut s'exprimer à cette occasion : seul·e ou avec les syndiqué·es retraité·es du S1 de son département, en participant aux débats des commissions et/ou à ceux du congrès académique pour lequel il est nécessaire de s'inscrire.

NB : La section académique prend en charge les frais de transport en commun, le déjeuner du mardi 6 février et le déjeuner à la cantine pour les jeudi 29 février et vendredi 1^{er} mars (inscription préalable indispensable dans l'espace adhérent ou par mail à orga.congres@versailles.snes.edu).

Les mandats permettant de voter dépendent du nombre de syndiqué·e·s de la section départementale qui a la responsabilité de leur attribution.

Chaque syndiqué·e peut aussi envoyer une contribution sur un sujet soumis au débat à envoyer **par mail à**

Thème A : (theme_a@sympa.versailles.snes.edu)

Thème B : (theme_b@sympa.versailles.snes.edu)

Thème C : (theme_c@sympa.versailles.snes.edu)

Ces contributions seront adressées aux secrétaires de S1 des retraité·es .

Informations complètes sur le site du S3 : <https://versailles.snes.edu/spip.php?article6737>

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel
Co secrétaires académiques SNES-FSU Versailles*

*Daniel Tenand (78), snes.retraites-78@orange.fr, Mireille Breton (91), mireille.breton@snes.edu,
Martine Canal (92), martine.canal@laposte.net, Martine Beaulu-Barlier (95), m.beaulu-barlier@versailles.snes.edu
Les secrétaires des S1 départementaux*

